

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 OCTOBRE 2024

Présents : Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Olivier FONTVIEILLE, Marie-Aude PFEIFFER, Nicolas DUPIN, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, conseillers municipaux.

Absents représentés : Patrick PELLEGRINI représenté par Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN représenté par Jérôme VEYRAT.

Absents excusés : Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE
M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2024

Le procès-verbal est adopté l'unanimité par le Conseil Municipal.

ADHESION A L'UDCCAS

Pour permettre aux Saint Laurentais qui le désirent de participer aux activités du CCAS de Saint Quentin la Poterie (sorties, voyages...), le maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à Union Départementale des CCAS (UDCCAS), la participation communale est de 25 € pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** d'adhérer à l'UDCCAS pour la somme de 25 € et **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document relatif à l'adhésion.

APPROBATION DE L'ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES EN VUE DE L'EXTENSION DU SIAEPA.

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Méjannes Le Clap, Bouquet, La Bastide d'Engras et Pognadoresse sollicitant l'adhésion de leurs communes au SIAEPA ;
Vu la délibération du conseil syndical du SIAEPA de Saint Laurent la Vernède en date du 30 septembre 2024 portant adhésion des communes de Méjannes Le Clap, Bouquet, La Bastide d'Engras et Pognadoresse ;

Considérant que l'inclusion des communes est de nature à renforcer les compétences exercées par le SIAEPA et compte tenu de la cohérence de la demande des communes au regard du périmètre géographique :

Le maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion des communes de Méjannes Le Clap, Bouquet, La Bastide d'Engras et Pognadoresse au SIAEPA de Saint Laurent la Vernède.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité **APPROUVE** l'adhésion des communes de Méjannes Le Clap, Bouquet, La Bastide d'Engras et Pognadoresse au SIAEPA de Saint Laurent la Vernède.

ADMISSION DE NON-VALEUR

Un mandat d'admission un mandat en non-valeur (compte 6541) doit être établi afin d'épurer une créance de 12 € de l'Agence Postale Communale qui date de 2016.

La somme n'est pas recouvrable compte tenu de son faible montant, le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à émettre de ce mandat de non-valeur.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Maire à émettre ce mandat de non-valeur.

REVISION DU RIFSEEP

Le régime indemnitaire RIFSEEP comprend l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et le CIA (complément indemnitaire annuel).

Pour permettre l'attribution d'une indemnité de fonction (IFSE) et un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) à la secrétaire de mairie remplaçante, le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le RIFSEEP en supprimant le délai de carence de 2 ans dans la collectivité.

Dans un même temps, il est nécessaire d'augmenter le plafond du CIA à 1260 € pour permettre d'attribuer de manière équitable une prime à l'agent technique à temps complet.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** de supprimer le délai de carence de 2 ans dans la collectivité et d'augmenter le plafond du CIA.

QUESTIONS DIVERSES

- **Ouverture de l'Agence Postale le samedi ?**

La fréquentation du public le samedi est en forte baisse, un pointage va se poursuivre jusqu'à fin octobre. Si la baisse de fréquentation est notable, il est envisagé d'ouvrir l'APC le lundi au lieu du samedi.

- **Travaux d'aménagement de la traversée du village** (Présentation du plan prévisionnel des travaux, obtention d'une subvention supplémentaire liée aux travaux sur le pluvial).
- **Achat et locations illuminations de Noël** (des devis ont été demandés auprès d'un fournisseur local : Blachère illuminations)
- **Parking route d'Uzès** (l'agrandissement de l'entrée est à l'étude).
- **Place des platanes** (Demandes de devis pour l'arrachage de l'arbre mort et plantation d'un nouveau platane)